



Maison de vente aux enchères

Mercredi 26 mars 2025 à 14h

GRANDS VINS



Vente retransmise en direct sur :



DROUOT.com

Catalogue visible sur : primardeco.com / vinestim.com / drouot.com

VINESTIM – 14 Rue du Rempart Saint Etienne 31000 TOULOUSE

contact@vinestim.com / 05 61 12 62 62

Bordeaux Blancs

Ordre	Désignation	Estimation
1	1 VIEILLE BOUTEILLE CHANTECAILLE SAINTE CROIX DU MONT - 1934 - VIDANGE	20/30
2	1 VIEILLE BOUTEILLE CLOS CHAMPON SÉGUR LOUPIAC - 1937 - BG	60/80
3	1 VIEILLE BOUTEILLE CHÂTEAU GILETTE "CRÈME DE TÊTE" SAUTERNES - 1947 - LB - ETA	150/200
4	1 VIEILLE BOUTEILLE CHÂTEAU GILETTE "CRÈME DE TÊTE" SAUTERNES - 1947 - MEP - ETA	100/150
5	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LA TOUR BLANCHE 1er CC SAUTERNES - 1947 - LB	150/200
6	3 VIEILLES BOUTEILLES DOMAINE RAYMOND LOUIS "CRÈME DE TÊTE" GC SAUTERNES 1955 - 2 MILLÉSIMES PRÉSUMÉS/2 HEP/1 MEP/EA	90/110
7	2 BOUTEILLES CHÂTEAU RABAUD PROMIS 1er CC SAUTERNES - 1957 - LB	200/250
8	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BOMMES SAUTERNES - 1984 - LB/BS/CAPS LEGER ABIMÉE	10/15
9	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DES GRANDES BERNISSES BARSAC - 1988 - 1 BG/CAPS LEGER ABIMÉE	30/40
10	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DES GRANDES BERNISSES BARSAC - 1988	30/40
11	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1990 - ETS	200/250
12	1 BOUTEILLE PAVILLON BLANC DU CHÂTEAU MARGAUX - 1990 - BG/ETLA	60/80
13	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CANTEGRIL SAUTERNES - 1990 - ETS	20/30
14	3 BOUTEILLES BLANC DU CHÂTEAU PRIEURÉ LICHINE BORDEAUX - 1992	20/30
15	2 BOUTEILLES CHÂTEAU BARBE MAURIN LOUPIAC - 1995	15/20
16	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LOUSTEAU VIEIL SAINTE CROIX DU MONT - 1997	5/10
17	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DOISY DAËNE CC SAUTERNES - 1997	20/30
18	1 MAGNUM CHÂTEAU RAYNE VIGNEAU 1er CC SAUTERNES - 2000	40/50
19	4 BOUTEILLES CAPRICE DE BASTOR LAMONTAGNE SAUTERNES - 2007	30/40
20	4 BOUTEILLES SAUTERNES "CUVÉE SPÉCIALE" S.C. DU CHÂTEAU RAYNE VIGNEAU- 2016	20/30
21	2 BOUTEILLES SAUTERNES : 1 SAUTERNES YVON MAU 1991 - ETA/1 SAUTERNES CHÂTEAU DU MAYNE REGLAT - 1992 - ETS	10/15
22	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU PIADA SAUTERNES 1988 - LB-EF / 1 CHÂTEAU DE BIDALET CÔTES DE BORDEAUX ST MACAIRE 1985 - LB-EF	10/20

23	2 BOUTEILLES CC SAUTERNES : 1 CHÂTEAU DOISY DAËNE 1988 / 1 CHÂTEAU FILHOT 2011	40/50
24	3 BOUTEILLES CHÂTEAU DE CRABITAN SAINTE CROIX DU MONT : 1 de 1988/1 de 1998/1 de 2002	20/30
25	3 BOUTEILLES CHATEAU LA PELOUE SAUTERNES : 1 de 1998 / 2 de 2002	20/30
26	3 BOUTEILLES SAUTERNES : 1 CHÂTEAU DES ARRIEUX 1995/1 DOMAINE DU PUY DOMINE FRAIGNEAU 1998/1 CHÂTEAU BASTOR LAMONTAGNE 1998	20/30
27	3 BOUTEILLES SAUTERNES : 1 CHÂTEAU RAYNE VIGNEAU 1er CC SAUTERNES 1981 - BG/1 CHÂTEAU HAUT BERGERON 1982 - LB/1 CHÂTEAU BASTOR LAMONTAGNE 1986 - BG	30/40
28	5 BOUTEILLES : 4 CHÂTEAU FORTIN LOUPIAC 2011 - ETLA / 1 CHÂTEAU FORTIN LOUPIAC 2010	15/20

Bordeaux Rouges

29	1 VIEILLE BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT POURRET ST ÉMILION - 1945 - MEP - ETA	20/30
30	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHASSE SPLEEN MOULIS EN MÉDOC - 1949 - MILLÉSIME MANUSCRIT - BEP - ETA	20/30
31	1 BOUTEILLE CHÂTEAU SIMARD 1er CRU ST ÉMILION MISE EUGÈNE LEBRETON - 1947 - BEP - ETA	15/20
32	1 BOUTEILLE CHÂTEAU FONBADET PAUILLAC - 1947 - BG - ETA	40/50
33	1 BOUTEILLE CHÂTEAU FONBADET PAUILLAC - 1947 - VIDANGE - ETA	10/15
34	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MAUTRET(?) PAUILLAC MISE EUGÈNE LEBRETON - 1955 - MEP - ETA	15/20
35	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CARBONNIEUX GRAVES MISE EUGÈNE LEBRETON - 1955 - MILLÉSIME MANUSCRIT - 1 MEP/1 BEP CAPS CORRODÉE/ETA	30/40
36	1 BOUTEILLE CHÂTEAU PALMER GCC MARGAUX - 1957 - MEP - BS	30/40
37	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LA TOUR MARBUZET MÄHLER BESSE & CIE - 1957 - LB - BS	20/30
38	2 BOUTEILLES CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN - 1970 - 1 NIVEAU BAS/CAPS CORRODÉE	60/80
39	1 BOUTEILLE MOUTON CADET BORDEAUX - 1972 - HEP - BS	10/15
40	8 BOUTEILLES CLOS DE L'ORATOIRE GCC ST EMILION - 1972 - 2 BG/1 LB/3 HEP/2 MEP	40/50
41	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LÉOVILLE BARTON GCC SAINT JULIEN - 1974 - LB - BTS	30/40
42	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1975 - LB	200/250
43	1 BOUTEILLE CHÂTEAU L'ÉVANGILE POMEROL - 1975	200/250

44	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LAROSE TRINTAUDON HAUT MÉDOC - 1975 - HEP/MEP - 1 CAPS CORRODÉE	10/15
45	4 BOUTEILLES CHÂTEAU QUINAULT ST EMILION - 1975 - 1 HEP/1 MEP/2 BEP/2 CAPS CORRODÉES/EA	10/15
46	5 BOUTEILLES CHÂTEAU DU BARRY GC ST EMILION - 1975 - 2 HEP/2 MEP/1 BEP	20/30
47	1 BOUTEILLE CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN - 1978	20/30
48	5 BOUTEILLES CHÂTEAU LA TOUR CARNET HAUT MEDOC - 1978 - 3 HEP/2 MEP/ET/2 ETLA	20/30
49	1 BOUTEILLE CHÂTEAU BATAILLEY GCC PAUILLAC - 1979 - LB/HEP - ETA	15/20
50	2 BOUTEILLES GRAND VIN DU PRÉLAT PAUILLAC - 1979 - 1 HEP/1 MEP-HEP	20/30
51	2 BOUTEILLES CHÂTEAU BISTON BRILLETTE CB MOULIS - 1979 - LB - ETLA	15/20
52	2 BOUTEILLES de 1979 : 1 CHÂTEAU RAUSAN SÉGLA GCC MARGAUX/1 CHÂTEAU SMITH HAUT LAFITTE GCC GRAVES	25/35
53	3 BOUTEILLES BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD MÉDOC 1979 - 1 LB/2 VIDANGE	25/35
54	1 BOUTEILLE CHÂTEAU BEYCHEVELLE GCC ST JULIEN - 1980 - BG	30/40
55	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1981 - MEP/BEP	130/150
56	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 1981 - BG	30/40
57	1 BOUTEILLE CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL GCC ST ESTÈPHE - 1982 - BG - ETLA - CAPS LÉGER ABIMÉE	180/220
58	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DU TERTRE MARGAUX - 1982 - LB	15/20
59	2 BOUTEILLES CHÂTEAU TOUR ST CHRISTOPHE GCC ST ÉMILION - 1982 - 1 LB-ETA/1 BG	20/30
60	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LA LOUVIÈRE GRAVES - 1982 - BG - ETLA	20/30
61	2 BOUTEILLES CHÂTEAU COUFRAN CB HAUT MÉDOC - 1982 - BG - ETLA	20/30
62	3 BOUTEILLES CHÂTEAU DE FRANCE GRAVES 1982 - 1 BG/2 HEP/ETS	20/30
63	1 MAGNUM CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 1982 - ELT	130/150
64	1 MAGNUM CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 1982 - ET	130/150

65	1 MAGNUM CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 1982 - ET	130/150
66	6 BOUTEILLES CHÂTEAU DU BARRY GC SAINT ÉMILION - 1982 - 1 LB/3 HEP/1 MEP/1 BEP/2 ETLA	30/40
67	6 BOUTEILLES CHÂTEAU DU BARRY GC SAINT ÉMILION - 1982 - 1 HEP/2 MEP/3 BEP/VIDANGE	20/30
68	6 BOUTEILLES CHÂTEAU DU BARRY GC SAINT ÉMILION - 1982 - 2 BG/4 LB	50/60
69	6 BOUTEILLES CHÂTEAU DU BARRY GC SAINT ÉMILION - 1982 - 4 LB/2 HEP/1 ETLT	40/50
70	1 MAGNUM CHÂTEAU PRIEURÉ LICHINE GCC MARGAUX - 1983 - ETA	80/90
71	2 MAGNUMS CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MÉDOC - 1983 - ETS	140/160
72	2 BOUTEILLES CLOS DU MARQUIS ST JULIEN - 1983 - 1 BG	20/30
73	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LATOUR 1er GCC PAUILLAC - 1985 - ETL5	230/250
74	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 1985	320/380
75	2 MAGNUMS CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MÉDOC - 1985 - ET : 1 BG/1 HEP	140/160
76	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CAMENSAC GCC HAUT MÉDOC - 1985 : 1 BG	30/40
77	1 BOUTEILLE CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL GCC ST ESTÈPHE - 1986	70/90
78	1 DOUBLE MAGNUM CHÂTEAU GISOURS GCC MARGAUX - 1984 - CBO - TRACE DE COULURE	50/60
79	2 BOUTEILLES CHÂTEAU MOUTON BARONNE PHILIPPE "EN HOMMAGE A PAULINE BARONNE PHILIPPE DE ROTHSCHILD" PAUILLAC - 1986 - BG	30/40
80	2 BOUTEILLES CHÂTEAU PONTOISE CABARRUS CB HAUT MÉDOC - 1986 - BG - ETLA	15/20
81	12 BOUTEILLES CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 1986 - BG - CBO	400/450
82	12 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT BAGES AVEROUS PAUILLAC - 1986 - CBO - 6 BG	200/250
83	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MONTROSE GCC SAINT ESTÈPHE - 1987	30/40
84	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LA CLOTTE GCC ST ÉMILION - 1987 - LB	40/60
85	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LÉOVILLE LAS CASES GCC ST JULIEN - 1987	100/150
86	2 BOUTEILLES CHÂTEAU PICHON LONGUEVILLE BARON DE PICHON GCC PAUILLAC - 1987 - BG	80/100

87	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DU REY BORDEAUX - 1987 - BG - ETLA	15/20
88	3 BOUTEILLES LÉOVILLE LAS CASES GCC ST JULIEN - 1987 - BG	150/200
89	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CERTAN GIRAUD POMEROL - 1988 - BG	20/30
90	12 BOUTEILLES CHÂTEAU NENIN POMEROL - 1988 - 9 BG	350/380
91	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1988 - BG/ETA	220/250
92	1 BOUTEILLE MOULIN DE DUHART PAUILLAC - 1989 - BG - ETS	15/20
93	1 BOUTEILLES CHÂTEAU CARBONNIEUX GCC GRAVES - 1989	20/30
94	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAUSAN SÉGALA GCC MARGAUX - 1989	60/80
95	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARQUIS D'ALESME GCC MARGAUX - 1989 - CAPS LEGER ABIMÉE	15/20
96	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BATAILLEY GCC PAUILLAC - 1989 - BG	10/15
97	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LAMOTHE CISSAC HAUT MÉDOC - 1989 - BG	15/20
98	2 BOUTEILLES LA ROSE PAUILLAC - 1989 - 1 LB/1 HEP	10/15
99	3 BOUTEILLES CHÂTEAU SIRAN GC MARGAUX - 1989 - BG	60/80
100	9 BOUTEILLES CHÂTEAU LAPEYRONIE COTES DE CASTILLON - 1989 - 1 ETLA - CBO	50/60
101	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LA LAGUNE HAUT MÉDOC - 1990 - ETS	30/40
102	1 BOUTEILLE CHÂTEAU BRANAIRE GCC ST JULIEN - 1990 - BG - ETLF	35/45
103	2 BOUTEILLES CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL GCC ST ESTÈPHE - 1990	200/300
104	3 MAGNUMS CHÂTEAU LASSÈGUE GCC ST ÉMILION - 1990	60/80
105	3 BOUTEILLES CHÂTEAU DE FERRAND GC ST ÉMILION - 1990	20/30
106	12 BOUTEILLES CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 1990 - EA	1700/2000
107	1 BOUTEILLES CHÂTEAU LAFITE ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1991 - CAPS TRÈS LÉGER ABIMÉE	280/320
108	12 BOUTEILLES CHÂTEAU LAPEYRONIE COTES DE CASTILLON - 1991 - 2 BG/6 LB/1 HEP/2 MEP - CBO	70/80
109	1 BOUTEILLE LES FORTS DE LATOUR PAUILLAC - 1992 - BG	60/80
110	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LÉOVILLE LAS CASES GCC ST JULIEN - 1992	120/140
111	1 MAGNUM CHÂTEAU DU DOMAINE DE L'EGLISE POMEROL - 1993	30/40

112	2 MAGNUMS CHÂTEAU LA TOUR DE BY CB MÉDOC - 1993	70/80
113	2 BOUTEILLES CHÂTEAU FIGEAC 1er GCC ST EMILION - 1993	60/80
114	2 BOUTEILLES CHÂTEAU RAUZAN GASSIES MARGAUX - 1993 - 1 EA/1 ETA/1 ELS	30/40
115	1 BOUTEILLE CHÂTEAU BOUSCAUT CC GRAVES - 1994 - BG	10/15
116	5 BOUTEILLES LA DEMOISELLE DE SOCIANDO MALLET - 1994 - 1 BG/1 LB/ELT	30/40
117	1 BOUTEILLE CHÂTEAU BATAILLEY GCC PAUILLAC - 1995	20/30
118	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1995	250/280
119	2 BOUTEILLES CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL GCC ST ESTÈPHE - 1995	200/300
120	2 BOUTEILLE CHÂTEAU BRANE CANTENAC GCC MARGAUX - 1995 - BG	70/90
121	2 BOUTEILLE CHÂTEAU BRANE CANTENAC GCC MARGAUX - 1995 - BG	70/90
122	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DUHART MILON GCC PAUILLAC - 1996 - BG - ETLA	30/40
123	1 BOUTEILLE CHÂTEAU ANGELUS 1er GCC ST ÉMILION - 1996 - BG	200/220
124	2 BOUTEILLES CHATEAU LES ESSARTS LUSSAC ST ÉMILION - 1996 - BG/ETS	15/20
125	3 BOUTEILLES CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MÉDOC - 1996 - 2 ETLs	60/80
126	3 BOUTEILLES CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ ST ESTÈPHE - 1996	50/60
127	3 BOUTEILLES CHÂTEAU LES ORMES DE PEZ ST ESTÈPHE - 1996	50/60
128	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MARSAC SEGUINEAU CB MARGAUX - 1996	80/90
129	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MARSAC SEGUINEAU CB MARGAUX - 1996	80/90
130	12 BOUTEILLES CHÂTEAU BEAUMONT CB HAUT MÉDOC - 1996	60/80
131	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 1997 - CBO X 12 - 2 ELT/1 CAPS DÉCOUPÉE	300/350
132	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTÈPHE - 1998	25/35
133	6 BOUTEILLES CHÂTEAU BALESTARD LA TONNELLE GCC ST ÉMILION - 1998	80/90
134	6 BOUTEILLES CHÂTEAU CHEVROL BEL AIR LALANDE DE POMEROL - 1998	50/60
135	3 BOUTEILLES CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MÉDOC - 1999	60/80
136	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MORIN CB ST ESTÈPHE - 1999	80/90

137	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MORIN CB ST ESTÈPHE - 1999	80/90
138	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CALON SÉGUR GCC ST ESTÈPHE - 2000 - BTLs	60/70
139	6 BOUTEILLES RAMAGE LA BATISSE CB HAUT MÉDOC - 2000	50/60
140	6 BOUTEILLES RAMAGE LA BATISSE CB HAUT MÉDOC - 2000 - 1 ETLA	50/60
141	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LA COUSPAUDE GCC ST ÉMILION - 2001	20/30
142	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LARRIVET HAUT BRION GRAVES - 2001 - 1 ETLA	30/40
143	2 BOUTEILLES CHÂTEAU BEAUSÉJOUR BÉCOT GCC ST EMILION - 2002	70/80
144	2 BOUTEILLES CHATEAU LATOUR CARNET GCC HAUT MÉDOC - 2002	30/40
145	1 BOUTEILLE CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 2003	50/60
146	2 BOUTEILLES REIGNAC BORDEAUX - 2003	15/20
147	4 BOUTEILLES CHÂTEAU BEAUSÉJOUR BÉCOT GCC ST EMILION - 2003	160/180
148	1 BOUTEILLE LE PETIT MOUTON DE MOUTON ROTHSCHILD PAUILLAC - 2005	100/120
149	2 BOUTEILLES LE PETIT MOUTON DE MOUTON ROTHSCHILD PAUILLAC - 2005	200/300
150	2 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT CORBIN GCC ST ÉMILION - 2005	35/45
151	3 BOUTEILLES LE PETIT MOUTON DE MOUTON ROTHSCHILD PAUILLAC - 2005	300/400
152	6 BOUTEILLES YON SAINT MARTIN ST ÉMILION - 2005 - ELA	40/50
153	6 BOUTEILLES YON SAINT MARTIN ST ÉMILION - 2005 - ETLA	40/50
154	1 BOUTEILLE CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN - 2008	40/50
155	1 BOUTEILLE CLOS DES MENUTS GC ST ÉMILION - 2008 - ETA	20/30
156	2 BOUTEILLES CHATEAU LATOUR MARTILLAC GCC GRAVES - 2008	50/60
157	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CLINET POMEROL - 2010 - ETA	40/50
158	3 BOUTEILLES CHÂTEAU THIBEAUD MAILLET POMEROL - 2014	35/40
159	3 BOUTEILLES CHÂTEAU THIBEAUD MAILLET POMEROL - 2014	35/40
160	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES - 2014	120/150
161	2 BOUTEILLES CHÂTEAU MONTROSE GCC ST ESTÈPHE - 2016	200/250
162	1 MAGNUM CHÂTEAU LE VIROU BLAYE COTES DE BORDEAUX - 2016	10/15
163	1 TRÈS VIEILLE BOUTEILLE CHÂTEAU PALMER GCC MARGAUX - BEP - BTS - ETA	40/50

164	2 BOUTEILLES BORDEAUX : 1 BEL AIR CHÂTEAU MARQUIS D'ALIGRE MARGAUX 1983/1 CHÂTEAU TRILLON GRAVES 1988 - BG	30/40
165	2 BOUTEILLES CHÂTEAU FIGEAC 1er GCC ST ÉMILION : 1 de 1992/1 de 1994	140/160
166	2 BOUTEILLES CHÂTEAU SOUTARD GCC ST EMILION - BG : 1 de 1994/1 de 1995	30/40
167	2 BOUTEILLES CHÂTEAU CAMENSAC GCC HAUT MÉDOC : 1 de 1979 - MEP - ETA - BOUCHON LÉGER DESCENDANT/1 de 1999	25/35
168	2 BOUTEILLES POMEROL : 1 CHÂTEAU LA CROIX DE GAY 1995/1 CHÂTEAU LAFLEUR GRANGENEUVE 1998 - BG - ETS	15/20
169	2 BOUTEILLES : 1 CHAPELLE DE POTENSAC MÉDOC 2015/1 LA CLOSERIE DE CAMENSAC HAUT MÉDOC 2013	20/30
170	2 BOUTEILLES GCC ST ÉMILION : 1 CHÂTEAU LA DOMINIQUE 1996/1 CHÂTEAU LAROZE 2014	35/45
171	2 BOUTEILLES GCC HAUT MÉDOC : 1 CHÂTEAU LA LAGUNE 1986 - HEP - ETA/1 CHÂTEAU LA TOUR CARNET 1989	30/40
172	2 BOUTEILLES CHÂTEAU MOUTON BARONNE PHILIPPE DE ROTHSCHILD PAUILLAC : 1 de 1975 LB-HEP/1 de 1978 LB	30/40
173	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU LA TOUR CARNET GCC HAUT MÉDOC 1979 - BG/1 CHÂTEAU TAFFARD MÉDOC 1982 - LB	15/20
174	2 BOUTEILLES MOULIS EN MÉDOC : 1 CHÂTEAU LA MOULINE 1989 - BG/1 LES HAUTS DE BRILLETTE 2006	15/20
175	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU LESTAGE CB LISTRAC MÉDOC 1998/1 CHÂTEAU BEL AIR HAUT MÉDOC DOMAINE 1986 - HEP	15/20
176	3 BOUTEILLES CHATEAU LASCOMBES GCC MARGAUX : 1 de 2003/2 de 2004	80/90
177	3 BOUTEILLES POMEROL : 1 CHÂTEAU DE SALES 1985 - LB/1 CHÂTEAU BEAUREGARD 1988 - BG - ETS - BOUCHON DESCENDANT/1 CHÂTEAU PHOEBUS 1994 - LB - ETA	35/45
178	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU HAUT CHATAIGNEAU LALANDE DE POMEROL 1986 - BG/1 L'ABEILLE DE FIEUZAL GRAVES 2002/1 CHÂTEAU PEY LA TOUR BORDEAUX 2018	20/30
179	5 BOUTEILLES CHÂTEAU MAUCAILLOU MOULIS : 4 de 1990 3 EA -1 de 1991 EA/ET	40/50

Bourgognes Blancs

180	2 BOUTEILLES LOUIS AFFRE 1964 - BOUCHONS DESCENDANTS - ETA : 1 MEURSAULT 5,5 CM CAPS ABIMÉE/1 PULIGNY MONTRACHET 5,5 CM	20/30
181	1 BOUTEILLE CORTON CHARLEMAGNE DOMAINE DU CLOS FRANTIN BICHOT - 1987 - ETS	30/40
182	3 BOUTEILLES CORTON CHARLEMAGNE GC "LA TOUR BLONDEAU" B.P.F. - 1987 - ETA	40/50
183	2 BOUTEILLES VOSNE ROMANEE OREL MARCHAND - 1988 - 1 PRESUMEE - 2,5 CM/1 ELA/1 EA	30/40
184	4 BOUTEILLES POUILLY FUISSÉ LABOURÉ ROI - 1989 - BS	20/30

185	1 BOUTEILLE MARSANNAY ROSÉ P. MISSEREY - 1990	5/10
186	1 MAGNUM CHABLIS GC "GRENOUILLE" CHÂTEAU GRENOUILLE - 1992	30/40
187	2 BOUTEILLES CHABLIS GC "GRENOUILLE" CHATEAU GRENOUILLE - 1993 - BS	20/30
188	1 MAGNUM CHABLIS 1er CC "FOURCHAUME" LA CHABLISIENNE- 1995	30/40
189	1 BOUTEILLE CHASSAGNE MONTRACHET 1er CRU "LES CHAUMÉES" COLIN DELÉGER & FILS - 2002	40/50
190	1 BOUTEILLE MEURSAULT F. LECHAUVE - 2008	25/35
191	2 BOUTEILLES MONTHÉLIE 1er CRU "LES CHAMPS FULLIOTS" F. LECHAUVE - 2009	60/80
192	2 BOUTEILLES MEURSAULT "LES GRANDS CHARRONS" M. BOUZEREAU & FILS - 2010	110/130
193	3 BOUTEILLES CHASSAGNE MONTRACHET BERNARD MOREAU & FILS - 2010 - ETA	150/200
194	3 BOUTEILLES MEURSAULT 1er CRU "LES PERRIÈRES" DOMAINE PIERRE GIRARDIN - 2019	450/500
195	2 BOUTEILLES MEURSAULT 1er CRU "LES PERRIÈRES" DOMAINE PIERRE GIRARDIN - 2020	320/350
196	2 BOUTEILLES CHASSAGNE MONTRACHET 1er CRU "LES VERGERS" DOMAINE PIERRE GIRARDIN - 2020	200/250
197	6 BOUTEILLES BOURGOGNE CHARDONNAY JC. GARNIER PÈRE & FILS	40/50
198	6 BOUTEILLES BOURGOGNE CHARDONNAY JC. GARNIER PÈRE & FILS	40/50
199	1 BOUTEILLE CHASSAGNE MONTRACHET DOMAINE DES HAUTES CORNIÈRES - NIVEAU BAS	5/10
200	2 BOUTEILLES CHABLIS LA CHABLISIENNE : 1 CHABLIS GC "GRENOUILLES" 1981 - 6,5 CM - ETS/1 CHABLIS 1er CRU "VAILLON" 1995	40/60

Bourgognes Rouges

201	1 BOUTEILLE CHASSAGNE MONTRACHET LOUIS AFFRE - 1961 - 7,5 CM - ETA	15/20
202	2 BOUTEILLES MOREY ST DENIS 'CLOS BAULET' BOUCHARD PÈRE & FILS - 1973 - 1 à 7 CM/1 à 7,5 CM/ETA/CAPS CORODÉES	15/20
203	2 BOUTEILLES BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE JAFFELIN "CAVES DU CHAPITRE" - 1983 : 1 à 3 CM	20/30
204	6 BOUTEILLES BOURGOGNE HAUTES CÔTES DE NUITS LES CAVES DE HAUTES COTES - 1985 - ETA	40/50

205	6 BOUTEILLES BOURGOGNE DOMAINE DU CHÂTEAU - 1985 - ETLA	30/40
206	1 BOUTEILLE VOSNE ROMANÉE "LES BAISELONS" LESANGLIER - 1986 - ETLA	20/30
207	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN DOMAINE TAUPENOT MERME - 1986 - 2,5 CM - ETLA	20/30
208	2 BOUTEILLES NUITS SAINT GEORGES 1er CRU "LES VAUCRAINS" P. MISSEREY - 1986 - 3 CM	35/40
209	2 BOUTEILLES NUITS SAINT GEORGES 1er CRU "LES VAUCRAINS" P. MISSEREY - 1986 - 3,5 CM	35/40
210	2 BOUTEILLES SANTENAY COMMES 1er CC DOMAINE DES HAUTES CORNIÈRES - 1988	20/30
211	1 BOUTEILLE MONTHÉLIE JULES BELIN - 1989	10/15
212	3 BOUTEILLES MOULIN A VENT CHARLES DE TROUVILLE - 1989 - 2 ETLA	10/15
213	4 BOUTEILLES GEVREY CHAMBERTIN DOMAINE TRAPET & FILS - 1990 - 2 à 2,5 CM	150/250
214	6 BOUTEILLES NUITS ST GEORGES LES CAVES DE HAUTES COTES - 1990	60/70
215	6 BOUTEILLES NUITS ST GEORGES LES CAVES DE HAUTES COTES - 1990	60/70
216	4 BOUTEILLES GIVRY "LA GRANDE BERGE" G. MOUTON - 1991 - BS/1 ETA	20/30
217	2 BOUTEILLES MERCUREY "CLOS ROND" MOILLARD GRIVOL - 1992 - 1 à 3 CM	20/30
218	3 BOUTEILLES MERCUREY JULES BELIN - 1994 - 1 à 2 CM	20/30
219	4 BOUTEILLES MERCUREY JULES BELIN - 1994 - 2 à 2 CM/1 à 3 CM	25/35
220	1 BOUTEILLE POMMARD 1er CRU "LES RUGIENS" DOMAINE DE COURCEL - 1995	70/80
221	1 BOUTEILLE MERCUREY ROBERT SIZE ET FILS - 1999	10/15
222	1 BOUTEILLE ALOXE CORTON 1er CRU "CLOS DES MARÉCHAUDES" DOMAINE DU PAVILLON ALBERT BICHOT - 2005	70/80
223	3 BOUTEILLES BONNES MARES GC DOMAINE DROUHIN LAROZE - 2016	300/400
224	1 BOUTEILLE RUCHOTTES CHAMBERTIN GC 'CLOS DES RUCHOTTES' DOMAINE ARMAND ROUSSEAU - 2018	500/600
225	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU CLAUDE DUGAT - 2019	140/150

226	3 BOUTEILLES BONNES MARES GC DOMAINE DROUHIN LAROZE - 2020	300/400
227	3 BOUTEILLES BONNES MARES GC DOMAINE DROUHIN LAROZE - 2020	300/400
228	3 BOUTEILLES CLOS DE VOUGEOT GC DOMAINE DROUHIN LAROZE - 2021	250/280
229	3 BOUTEILLES CLOS DE VOUGEOT GC DOMAINE DROUHIN LAROZE - 2021	250/280
230	2 BOUTEILLES : 1 Nuits St Georges Maison JB BÉJOT 1974 - 6,5 CM - CAPS CORRODÉE - BS/1 Bourgogne Hautes Cotes de Nuits H. NAUDIN FERRAND 1989 - BS	25/35
231	2 BOUTEILLES POMMARD : 1 POMMARD LOUIS GLANTENAY 1979 - 6 CM/1 POMMARD HDP "CUVÉE BILLARDET" BOUCHARD PÈRE & FILS 1986 - ETA	40/60
232	3 BOUTEILLES Nuits St Georges Maison JB BÉJOT 1979 : 1 de 3 CM	45/55
233	3 BOUTEILLES Bourgogne Caves & Terroirs : 2 Hautes Cotes de Nuits "LES GRIOTS" 1996/1 Hautes Cotes de Beaune Cuvée Béatrice 1997	10/15
234	3 BOUTEILLES CHÂTEAU MANDELLOT Bourgogne Hautes Cotes de Beaune BOUCHARD PÈRE & FILS : 2 de 1990/1 de 1989	30/45

Champagnes

235	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE "CUVÉE ROYALE" JOSEPH PERRIER FILS & CIE - 1975	25/30
236	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE PERRIER JOUET "RÉSERVE CUVÉE" - 1979 - COFFRET	150/180
237	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE BOLLINGER "GRANDE ANNÉE" - 1982 - COFFRET	180/220
238	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE BOLLINGER R.D. 1985	150/200
239	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE BOLLINGER R.D. 1985	150/200
240	1 MAGNUM CHAMPAGNE 1er CRU ECUEIL BROCHET HERVIEUX - 1986	25/30
241	1 MAGNUM CHAMPAGNE 1er CRU ECUEIL BROCHET HERVIEUX - 1986	25/30
242	1 MAGNUM CHAMPAGNE 1er CRU ECUEIL BROCHET HERVIEUX - 1986	25/30
243	1 MAGNUM CHAMPAGNE 1er CRU ECUEIL BROCHET HERVIEUX - 1986	25/30
244	1 MAGNUM CHAMPAGNE 1er CRU ECUEIL BROCHET HERVIEUX - 1986	25/30
245	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE PERRIER JOUET "CUVÉE BELLE ÉPOQUE" - 1988 - COFFRET	150/200

246	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE PERRIER JOUET "CUVÉE BELLE ÉPOQUE" - 1988 - COFFRET	150/200
247	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER - 1988	250/280
248	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER - 1994 - COFFRET ABIMÉ	70/90
249	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE RUINART - 1996	60/70
250	1 MAGNUM CHAMPAGNE DOM RUINART - 1996 - COFFRET	300/350
251	1 MAGNUM CHAMPAGNE MOET ET CHANDON "BRUT IMPÉRIAL" - COFFRET	50/60
252	2 BOUTEILLES CHAMPAGNE FÉTY SIMART - 1 CAPS LEGER ABIMÉE	30/40
253	2 BOUTEILLES CHAMPAGNE LAURENT PERRIER "CUVÉE GRAND SIÈCLE"	150/200
254	2 BOUTEILLES CHAMPAGNE FRESNE DUCRET FILS	20/30
255	2 BOUTEILLES CHAMPAGNE VEUVE CLICQUOT PONSARDIN	40/50
256	2 BOUTEILLES CHAMPAGNE BOLLINGER "SPÉCIAL CUVÉE"	50/60
257	2 BOUTEILLES CHAMPAGNE : 1 PIPER HEIDSIECK/1 TAITTINGER	40/60
258	3 BOUTEILLES CHAMPAGNE LAURENT PERRIER "CUVÉE GRAND SIÈCLE" - COIFFES ABIMÉES	200/300
259	3 BOUTEILLES CHAMPAGNE LAURENT PERRIER "CUVÉE GRAND SIÈCLE"	250/300
260	3 BOUTEILLES CHAMPAGNE ROSÉ FÉTY SIMART - 1 CAPSULE ABIMÉE	60/80
261	3 BOUTEILLES CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK "CUVÉE BRUT"	50/60

Vallée du Rhône

262	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE FONSALETTE CÔTES DU RHÔNE L. REYNAUD- 1962 - ELT-TRACES DE DÉPÔT	200/300
263	1 BOUTEILLE CHATEAU RAYAS CHÂTEAUNEUF DU PAPE L. REYNAUD - 1967 - VIDANGE - CAPSULE ABIMÉE	200/300
264	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE FONSALETTE CÔTES DU RHÔNE L. REYNAUD - 1970 - 3 CM - CAPSULE LEGER ABIMÉE	140/150
265	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYAS CHÂTEAUNEUF DU PAPE L. REYNAUD - 1971 - VIDANGE - CAPSULE ABIMÉE	200/300
266	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYAS CHÂTEAUNEUF DU PAPE L. REYNAUD - 1971 - 4 CM	1500/2000

267	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE FONSALETTE CÔTES DU RHÔNE L. REYNAUD - 1973 - 6 CM - CAPSULE ABIMÉE	90/110
268	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE FONSALETTE CÔTES DU RHÔNE - 1973 - 5 CM - COULEUSE - CAPSULE LEGER ABIMÉE	100/120
269	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE FONSALETTE CÔTES DU RHÔNE L. REYNAUD - 1973 - 6,5 CM - CAPSULE LÉGER ABIMÉE - EA	80/100
270	1 BOUTEILLE CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LES CAILLOUX" L. BRUNEL & FILS - 1973 - ETA	30/40
271	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYAS CHÂTEAUNEUF DU PAPE L. REYNAUD - 1974 - 3 CM - LÉGER DÉPÔT - ELT	1300/1500
272	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYAS CHÂTEAUNEUF DU PAPE L. REYNAUD - 1974 - 3 CM	1300/1500
273	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYAS 1er GC CHATEAUNEUF DU PAPE - 1976 - 4 CM - COLERETTE ORIGINE MANQUANTE	0/0
274	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE CHÂTEAU DE LA FONT DU LOUP - 1981 - MILLÉSIME MANUSCRIT : 1 à 4 CM - CAPS LEGER ABIMÉE/1 ETA	30/40
275	4 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE BARONNE D'ESTOUARD - 1983	40/50
276	4 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE BARONNE D'ESTOUARD - 1983 : 1 ETS/2 de 3 CM/2 de 3,5 CM	35/45
277	5 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE BARONNE D'ESTOUARD - 1983	50/60
278	2 BOUTEILLES CÔTE RÔTIE "CÔTES BRUNE ET BLONDE" E. GUIGAL - 1985	100/120
279	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "CUVÉE DU VATICAN" - 1988	20/30
280	3 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE BLANC CHÂTEAU LA NERTHE - 1989 - 1 à 3,5 CM/1 à 4 CM/1 à 4,5 CM/2 CAPS CORRODÉES	20/30
281	1 BOUTEILLE CROZES HERMITAGE "MULE BLANCHE" PAUL JABOULET AINÉ - 1998	10/15
282	3 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE BLANC CHÂTEAU CREPON BEAUCHENE - 1998 - 1 à 2,5 CM/ES	15/20
283	3 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2012	60/80
284	2 BOUTEILLES CAIRANNE COTES DU RHÔNE VILLAGES "GRANDS CLASSIQUES" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2012	15/20
285	4 BOUTEILLES CAIRANNE COTES DU RHÔNE VILLAGES DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2013	30/40
286	4 BOUTEILLES CAIRANNE COTES DU RHÔNE VILLAGES DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2013	30/40
287	4 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2013	80/100
288	4 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2013	80/100

289	5 BOUTEILLES CAIRANNE COTES DU RHÔNE VILLAGES DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2013	40/50
290	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2014	40/60
291	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2014	40/60
292	4 BOUTEILLES CAIRANNE COTES DU RHÔNE VILLAGES DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2014	30/40
293	4 BOUTEILLES CAIRANNE COTES DU RHÔNE VILLAGES DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2014	30/40
294	1 BOUTEILLE ERMITAGE "EX VOTO" GUIGAL - 2015	100/130
295	4 BOUTEILLES CÔTES DU RHÔNE VILLAGES DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2015	30/40
296	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2016	40/60
297	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2016	40/60
298	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2016	40/60
299	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2016	40/60
300	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2016	40/60
301	4 BOUTEILLES MAS CARLOT COSTIÈRES DE NÎMES "GÉNÉRATIONS" - 2018	15/20
302	6 BOUTEILLES LE SOUFFLE DU GÉANT IN FINE VENTOUX - 2018	30/40
303	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2019	40/60
304	1 BOUTEILLE CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2020	20/30
305	2 BOUTEILLES LUCRÈCE COTES DU RHÔNE VILLAGES DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE - 2020	15/20
306	2 BOUTEILLES CHÂTEAUNEUF DU PAPE "LA NONCIATURE" DOMAINE DE LA PRÉSIDENTE : 1 de 2010/1 de 2011	40/60
307	2 BOUTEILLES GIGONDAS M. CHAPOUTIER - 2007	30/40

Alsace

308	3 BOUTEILLES GEWURZTRAMINER DOPFF EICHBERG - 1976	20/30
309	2 BOUTEILLES de 1983 : 1 TODAY D'ALSACE BERNARD HUMBRECHT/1 GEWURZTRAMINER WOLFBERGER EGUISHEIM	10/15
310	2 BOUTEILLES GEWURZTRAMINER VENDANGES TARDIVES LAUGEL - 1989	15/20
311	3 BOUTEILLES GEWURZTRAMINER LAUGEL - 1989	15/20

312	3 BOUTEILLES GEWURZTRAMINER LAUGEL - 1989	20/30
313	6 BOUTEILLES (50 CL) GEWURZTRAMINER SÉLECTION DE GRAINDS NOBLES "RUNNER" - 1989	25/35
314	1 BOUTEILLE GEWURZTRAMINER DOMAINE BOTT GEYL - 1998 - ETLA	30/40
315	2 BOUTEILLES GEWURZTRAMINER SPIEGEL DIRLER - 2008	20/30
316	2 BOUTEILLES : 1 GEWURZTRAMINER YARDEN GALILÉE 2014/1 TOKAY PINOT GRIS LEON BEYER 1986 - ETA	30/40

Sud-Ouest / Languedoc-Roussillon

317	2 BOUTEILLES MONBAZILLAC - ETA : 1 PAVILLON DE LA BRIE 1993 /1 CHÂTEAU LE FAGÉ 1990	10/15
318	1 BOUTEILLE MAURY DOMAINE DE LA COUME DU ROY - 1925 - BS	100/120
319	6 BOUTEILLES DOMAINE BARREJAT MADIRAN - 1984 - BG/ETA/BS/1 CAPS ABIMÉE	20/30
320	3 BOUTEILLES CHÂTEAU BOUSCASSÉ "VIEILLES VIGNES" MADIRAN - 2006	50/60
321	3 BOUTEILLES CHÂTEAU BOUSCASSÉ "VIEILLES VIGNES" MADIRAN - 2003	50/60
322	3 BOUTEILLES CHÂTEAU BOUSCASSÉ "VIEILLES VIGNES" MADIRAN - 2006	50/60
323	3 BOUTEILLES CHÂTEAU BOUSCASSÉ "VIEILLES VIGNES" MADIRAN - 2009	50/60
324	3 BOUTEILLES CHÂTEAU MONTUS MADIRAN - 2004	60/70
325	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MONTUS "LA TYRE" MADIRAN - 2009	60/70
326	1 VIEILLE BOUTEILLE JURANCON ROMAIN GUIRARDEL - 1966 - LB - CAPS LEGER ABIMÉE	30/40
327	2 BOUTEILLES DOMAINE DU COUSTAÛ PACHERENC DU VIC BILH DOUX "CUVÉE DE SAINTE JEANNE" - 2013	15/20
328	2 BOUTEILLES DOMAINE PEIRIERE SYRAH PAYS D'OC "RÉSERVE" - 2020	5/10
329	1 BOUTEILLE CHÂTEAU TIRECUL LA GRAVIÈRE MONBAZILLAC BILANCINI - 2004	5/10
330	3 BOUTEILLES MONBAZILLAC CHÂTEAU DE LA FONVIEILLE VIOLET QUEMIN - 1982 - 2 BG/1 LB	15/20
331	2 BOUTEILLES DOMAINE CAUHAPÉ JURANCON - 1982 - BG	15/20
332	1 BOUTEILLE MAURY "VIEILLE RÉSERVE" - 1979	10/15
333	1 BOUTEILLE COLLIOURE "LES PIBOUMS" DOMAINE DU MAS BLANC - 1984	5/10
334	3 BOUTEILLES JURANCON 'PRESTIGE D'AUTOMNE" - 2000 - ETA	15/20

335	5 BOUTEILLES JURANCON 'PRESTIGE D'AUTOMNE" - 2000	25/35
336	2 BOUTEILLES JURANCON 'PRESTIGE D'AUTOMNE" - 1995	15/20
337	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LA VOULTE GASPARETS CORBIÈRES - 2003 - BG	15/20
338	3 BOUTEILLES CHÂTEAU TIRECUL LA GRAVIÈRE MONBAZILLAC - 1992 - BG - ETS	20/30
339	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LA CAMINADE CAHORS : 1 de 1990 LB EA/1 de 1991 LB	10/15
340	6 BOUTEILLES TOQUES & CLOCHERS CLOCHER DE LIMOUX CHÂTEAU DE FLANDRY - 2021 - CBO	150/180
341	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU DE MERCUÈS CAHORS 2003 - ETA/1 DOMAINE CAUHAPÉ JURANSON SEC "SÈVE D'AUTOMNE" 1996 - BG	10/15
342	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU DE LA NEGLY COTEAUX DU LANGUEDOC "LA COTE" 2003/1 LA PART DES BICHES CAHORS MALBEC BALDÈS 2018	10/15

Jura

343	1 BOUTEILLE VIN JAUNE ROLET PÈRE & FILS - 1982 - ETA	30/40
344	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHALON AUGUSTE PIROU - 1983	20/30
345	3 BOUTEILLES ROLET PÈRE & FILS 1984 : 2 ARBOIS/1 CÔTES DU JURA	40/50
346	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHALON JEAN MACLE - 1997 - ETLA	90/110

Loire

347	2 BOUTEILLES MOULIN TOUCHAIS COTEAUX DU LAYON - 1969 - 3 CM	20/30
348	2 BOUTEILLES DOMAINE DES ROCHES NEUVES "TERRES CHAUDES" SAUMUR CHAMPIGNY - 1985 : 1 de 3,5 CM/1 de 5 CM	15/20
349	2 BOUTEILLES DOMAINE DES TROIS NOYERS REVERDY CADET SANCERRE - 1989 : 1 ETA	15/20
350	3 BOUTEILLES DE LADoucETTE POUILLY FUMÉ - 1989 - BS	20/30
351	1 BOUTEILLE BARON DE L POUILLY FUMÉ DE LADoucETTE - 2005	10/15

352	2 BOUTEILLES COULY DUTHEIL "LES CHANTEAUX" CHINON - 2010	10/15
-----	--	-------

Portos

353	1 BOUTEILLE PORTO REAL COMPANHIA VELHA "VINTAGE PORT" - 1958	100/150
354	1 BOUTEILLE PORTO BURMESTER "VINTAGE" - 1963 - MISE : 1965 - CAPS LEGER CORRODÉE - BS	60/80
355	1 BOUTEILLE PORTO QUINTA DO NOVAL "VINTAGE PORT" - 1970	40/50
356	2 BOUTEILLES PORTO REAL COMPANHIA VELHA "LATE BOTTLED VINTAGE" - 1985 - COFFRET BOIS	300/400
357	4 BOUTEILLES PORTO FERREIRA "LATE BOTTLED VINTAGE PORTO" - 1999	40/50
358	5 BOUTEILLES PORTO FERREIRA "LATE BOTTLED VINTAGE PORTO" - 2000	50/60
359	5 BOUTEILLES PORTO FERREIRA "LATE BOTTLED VINTAGE PORTO" - 2000	50/60
360	3 BOUTEILLES PORTO FERREIRA "LATE BOTTLED VINTAGE PORTO" - 2008	30/40
361	2 BOUTEILLES PORTO FERREIRA "LATE BOTTLED VINTAGE PORTO" - 2009	20/30
362	3 BOUTEILLES PORTO FERREIRA "LATE BOTTLED VINTAGE PORTO" - 2010 : 1 CAPS ABIMÉE	30/40
363	1 BOUTEILLE PORTO GRAHAMS "FINE PORT FROM THE CASK"	10/15
364	2 BOUTEILLES PORTO FERREIRA : 1 PORTO TAWNY/1 DONA ANTONIA RESERVA	10/15
365	2 BOUTEILLES PORTO CALEM "10 ANOS"	15/20
366	2 BOUTEILLES PORTO : 1 VINHO DO PORTO LAGRIMA QUINTA DO NOVAL /1 ROYAL OPORTO "LATE BOTTLED VINTAGE" REAL COMPANHIA VELHA 2003	15/20
367	3 BOUTEILLES PORTO : 1 ROYAL OPORTO 20 YEARS OLD/1 PORTO BARROS 30 ANOS BARROS ALMEIDAS/1 PORTO WESTPORT FINE TAWNY - ETS	15/20

Etrangers

368	1 BOUTEILLE VIN D'Espagne CARINENA MOSEN CLETO - 1970	10/15
369	1 BOUTEILLE HARLAN ESTATE NAPA VALLEY - 2014	500/600
370	3 BOUTEILLES TOKAJI FURMINT BOGNAR - 2014	20/30
371	6 BOUTEILLES CSN DE CASANOVA RIBEIRO - 2014	20/30
372	1 BOUTEILLE HARLAN ESTATE NAPA VALLEY - 2015	600/700

373	4 BOUTEILLES FURST LOWENSTEIN SILVANER FRANKEN - 2017	20/30
374	1 BOUTEILLE PINGUS RIBERA DEL DUERO - 2018	300/400
375	1 BOUTEILLE MULLER THURGAU ROUNICKÉ ZAMECKÉ	15/20
376	2 BOUTEILLES VIN DOUX DE LIQUEUR SAMOS (GRÈCE) : 1 de 2000/1 de 1966	20/30
377	2 BOUTEILLES : 1 HUNGARIAN CHARDONNAY ETYEK 1991/1 ST URSULA OAKPIECE PINOT BLANC VINTAGE 1993	10/15
378	2 BOUTEILLES MARQUÉS DE CACERES RIOJA - 1 de 1998/1 de 2011	20/30
379	2 BOUTEILLES TORRES : 1 VINO DE LICOR TORRESDORT NM/1 SANGRE DE TORO 1977 - BTS	10/20
380	3 BOUTEILLES VINS ITALIENS : 1 CA VIOLA BRIC DU LUV BARBERA D'ALBA 2017/1 VINO ALLA MANDORLA "VINO AROMATIZZATO" 1995/1 DUCA DI CASTELMONTE PASSITO DI PANTELLERIA (VIN LICOREUX) 1998	10/15
381	3 BOUTEILLES : 1 GRAN CORONAS TORRES RESERVA 1982/1 BODEGA PIRINEOS SOMONTANO "MACABEO VENDIMIA TARDIA" 1998/1 CLOS DE LOS SIETE ARGENTINA 2008 MICHEL ROLLAND	10/15
382	5 VINS USA : 1 TALOMAS SYRAH CABERNET SAUVIGNON 2002/1 OFFICIAL DUNNIGAN HILLS SAWBUCK CHARDONNAY 2012/1 CLAY STATION UNOAKED VIOGNIER 2014/1 METZ ROAD CHARDONNAY 2015/1 CRAFTWORK CHARDONNAY MONTEREY COUNTY 2015	20/30
383	6 BOUTEILLES VIN ETRANGER : 1 JEPSON MENDOCINO SAUVIGNON BLANC 1989 (ETATS-UNIS)/1 CLOUDY BAY MARLBOROUGH CABERNET MERLOT 1989 (NOUVELLE ZÉLANDE)/1 CHAPEL HILL SAUVIGNON BLANC 1992 - CAPS CIRE ABIMÉE (HONGRIE)/1 RÜDESHEIMER ROSERGARTEN "NAHE" QUALITÄTSWEI	30/40

Divers

384	1 BOUTEILLE GRAND BLANC SEC MORANGE "AVEC POÈME" - 1961	10/15
385	6 BOUTEILLES (37,5 CL) CHÂTEAU ROUBINE CC COTES DE PROVENCE PREMIUM - ROUGE - 2017	20/30
386	6 BOUTEILLES (37,5 CL) CHÂTEAU ROUBINE CC CÔTES DE PROVENCE PREMIUM - ROUGE - 2017	20/30
387	5 BOUTEILLES (37,5 CL) CHÂTEAU ROUBINE CC CÔTES DE PROVENCE PREMIUM - ROSÉ - 2017 : 1 ETLA	20/30
388	6 BOUTEILLES (37,5 CL) CHÂTEAU ROUBINE CC CÔTES DE PROVENCE PREMIUM - ROSÉ - 2017	20/30
389	1 POT (2L) DE FRUITS CONFITS "MARRONS" AU COGNAC MARTELL L. BRETON	5/10
390	2 BOUTEILLES : 1 COCKTAIL DE FRUITS A BASE DE VIEIL ARMAGNAC P. LACHÈZE/1 PRUNEAUX D'AGEN A L'ARMAGNAC MARQUIS DE CAUSSADE	5/10

391	2 BOUTEILLES : 1 FLOC DE GASCOGNE CHÂTEAU DE LAGRANGERIE NM/1 DOMAINE DE LIBARDE HAUT MONTRAVEL 1985 - LB	5/10
392	2 BOUTEILLES HYDROMEL : 1 ALEXANDRE LIDTKÉ/1 J.F LOUBET	5/10
393	3 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU SAINT MAUR CC CÔTES DE PROVENCE 1998/1 LE CÈDRE CAHORS VERHAEGHE 2001/VIN ROSÉ INÈS FRONTON 2007	15/20
394	3 BOUTEILLES CC CÔTES DE PROVENCE ROSÉ : 2 RIMAURESQ 2020/1 CHÂTEAU DU GALOUPET "EQUIPAGE" 2015	15/20
395	5 BOUTEILLES DIVERS : 1 CHÂTEAU DE CAZENEUVE COTEAUX DU LANGUEDOC 2000/1 TOURAINE AMBROISE CHENIN 2011/1 TERRA NOSTRA VERMENTINU CORSE 2012/1 DOMAINE DU TARIQUET CÔTÉ CHARDONNAY & SAUVIGNON 2014/1 LUMIÈRE DE PIERRE TALAYRACH 2014	5/10

Lexique

Niveau des bouteilles :

BG : Bas goulot TLB : très légèrement bas
 LB : Légèrement bas HEP : Haute épaule
 MEP : Mi épaule BEP : Basse épaule
 VID : Vidange

État des étiquettes :

ETLA : étiquette très léger abimée
 ELA : étiquette léger abimée
 EA : étiquette abimée
 ETA : étiquette très abimée
 SE : sans étiquette
 ELS : étiquette léger sale
 ES : étiquette sale
 ETS : étiquette très sale
 ELT : étiquette léger tâchée

ETLT : étiquette très léger tâchée

BS : bouteille sale

ET : étiquette tâchée

ETLT : étiquette très léger tâchée

EF : étiquette fanée

NM : Non millésime

Capsule :

CAPS : capsule

CAPS AB : capsule abimée

CAPS TLA : capsule très légèrement abimée

CBO : caisse bois d'origine

Cru :

1er GCC : 1er grand cru classé GCC : grand cru classé GC : grand

cru CBE : cru bourgeois exceptionnel

Conditions générales Acheteur

Article 1 – Généralités

La société de ventes volontaires Vinestim est un opérateur de ventes volontaire de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011, codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de commerce.

La SVV Vinestim agit comme mandataire du Vendeur de biens meubles. Le commissaire-priseur n'est aucunement partie au contrat de vente qui lie uniquement le Vendeur et l'Acquéreur.

Les conditions générales ci-après sont affichées dans la salle des ventes et sur le site de la société Vinestim. Elles sont également à la disposition de toute personne qui en ferait la demande.

Dès lors, le fait de participer à une vente aux enchères emporte adhésion aux présentes Conditions générales.

Article 2- Préparation de la vente

2-1. Description et estimation des objets

Le Commissaire-priseur procède, sauf pour les objets proposés dans les ventes courantes au regard de leur valeur minimale, à une description préalable portée à la connaissance du public, des objets proposés à la vente, avec toute la diligence requise.

Cette description est faite en l'état des connaissances au jour de la vente.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, de retouches légères, accidents mineurs ou autres incidents dans le catalogue ou lors des annonces verbales au moment de la vente n'implique pas que le bien soit exempt de défaut.

Les dimensions et le poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le bon état de conservation des cadres n' est pas garanti.

Les objets mécaniques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Le Commissaire-priseur ne garantit en aucun cas leur fonctionnement.

Les biens sont vendus dans l' état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation ne sera admise après l' adjudication, l' acquéreur ayant tout loisir d' examiner les lots préalablement à la vente.

Le Commissaire-priseur procède à l' estimation des biens confiés, laquelle est portée à la connaissance du public dans le catalogue ou dans la salle de ventes sous la forme d' une liste à disposition du public.

Si le Vendeur a fixé un prix de réserve et si les enchères n' atteignent pas ce prix, l' objet sera retiré de la vente.

2-2. Frais applicables aux acheteurs : 26 % TTC

Ils sont annoncés au début de chaque vente et dans le catalogue de la vente.

2-3. Publicité de la vente, catalogue

Les informations figurant au catalogue, à titre exceptionnel, peuvent faire l' objet de modification ou rectification. Dans ce cas, ces modifications ou rectifications sont portées à la connaissance du public par un affichage dans la salle des ventes.

2-4. Exposition

Sauf exception, le Commissaire-priseur organise l' exposition nécessaire à la présentation des objets mis en vente. Cette exposition a lieu au cours des deux jours ouvrables qui précèdent la vente.

2-5. Recours à un expert

Le commissaire- priseur peut avoir recours, s' il estime que la nature ou la valeur des objets confiés le justifie, à un expert ou à un prestataire extérieur, indépendants.

Le public en sera alors informé dans le catalogue et dans la publicité et sera mis en mesure de joindre ces tiers et de consulter le rapport qu' ils auront le cas échéant établi.

2-8. Retrait d' un bien de la vente

Le Commissaire-priseur peut décider de retirer un objet de la vente notamment s' il existe un doute sérieux sur son authenticité et/ou sa provenance, ou si le Vendeur lui en fait la demande expresse.

Article 3- Réalisation de la vente

La vente est publique et a lieu aux enchères.

3-1.Organisation des modalités de la vente

Ordres d' achat

Les ordres d' achat peuvent se faire :

- par la remise à la salle des ventes d' un ordre écrit selon les formulaires disponibles à la salle des ventes, d' un RIB et de la copie de la pièce d' identité de l' enchérisseur. A montant égal, priorité sera donnée au premier ordre confié.

- en ligne sur le site de Vinestim et sur les sites affiliés (Drouot live.com et ivoire-france.com) sur lesquels le catalogue est publié. L' enchérisseur devra également fournir un RIB et la copie de sa pièce d' identité.

A montant égal, priorité sera donnée à l' acquéreur en salle.

Enchères

Les enchères peuvent se faire :

- à la salle des ventes

- par téléphone : dans cette hypothèse, l' enchérisseur devra avoir remis préalablement à la vente, à la salle des ventes ses coordonnées (adresse et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d' identité. Le nombre de lignes étant limité, les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l' étude.

- en live : l' enchérisseur devra également fournir préalablement en ligne ses coordonnées (adresse, mail et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d' identité. Il devra par ailleurs se conformer aux conditions particulières imposées par le(s) prestataire(s) assurant les retransmissions live.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas d' incident technique (notamment, panne internet, coupure d' électricité, incident de ligne téléphonique). Il est précisé que les ordres d' achats sont une facilité pour les clients. Vinestim ne peut être tenu pour responsable d' avoir manqué d' exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Organisation matérielle de la vente

Le Commissaire-priseur assure la police de la vente.

A ce titre, il lui sera possible d' exclure de l' hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Il décide s' il y a lieu de réunir ou de séparer des lots de la vente, de modifier les informations portées sur le catalogue.

Il décide du montant de la mise à prix et des paliers d' enchères.

L' adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Dans l' hypothèse où plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera remis en vente immédiatement au prix proposé par les enchérisseurs et toutes les personnes intéressées pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

3-2. Adjudication – Transfert de propriété

L' adjudication est réalisée par la prononciation du mot « adjudgé » accompagnant le coup de marteau. Elle opère transfert des risques. Il appartient donc à l' adjudicataire de faire assurer sans délai les lots qu' il a acquis.

La propriété ne sera quant à elle transférée à l' adjudicataire qu' une fois que celui-ci aura payé le prix, en ce compris les frais et que le Commissaire-priseur l' aura effectivement encaissé.

3-3. Procès-verbal

Le Commissaire-priseur dresse le procès-verbal de la vente aux enchères publiques qu' il dirige.

3-4. Droit de préemption de l' Etat

L' Etat français dispose d' un droit de préemption sur certaines œuvres d' art mises en vente publique. L' exercice de ce droit durant la vente est confirmé dans les quinze jours qui suivent celle-ci. L' Etat se substituera alors au dernier enchérisseur.

Article 4 - Formalités postérieures

4-1. Paiement du prix par l' adjudicataire

Le paiement du prix doit être effectué au comptant et en euro par l' adjudicataire, qui se verra alors remettre un bordereau d' adjudication, immédiatement après la vente :

- par virement : dans cette hypothèse, les frais bancaires seront facturés en sus à l' adjudicataire
- en espèces : Jusqu' à 1 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur à son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ;

Jusqu' à 15 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou dans un des pays membres de la communauté européenne et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle. Dans la mesure où les plafonds de l' article L112-6 du Code Monétaire et Financiers sus-rappelés, concernent le montant global de la dette à payer, il est également interdit au Commissaire-priseur d' accepter un paiement fractionné ou de scinder un bordereau pour produire plusieurs factures d' un montant inférieur au plafond.

- par chèque certifié en euro sur présentation de deux justificatifs d' identité en cours de validité et d' une lettre accreditive de leur banque.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés. Vinestim se réserve la possibilité de conserver la marchandise jusqu' au parfait encaissement des règlements.

Par application de l' article L321-14 du Code de commerce, « *A défaut de paiement par l' adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l' adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l' adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l' adjudicataire défaillant* ».

Le Commissaire-priseur pourra en toute hypothèse réclamer à l' adjudicataire défaillant, notamment :

- les frais consécutifs à sa défaillance
- le paiement du prix d' adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d' adjudication en cas de revente s' il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères
- les frais de stockage à hauteur de 50 € par jour à compter de la mise en demeure

4-2. Entreposage

Les biens adjudgés sont stockés par le Commissaire-priseur. Il appartient à l' adjudicataire de pourvoir à leur assurance.

Le stockage est effectué à titre gratuit pendant un mois.

Au-delà, le stockage et l' assurance seront facturés à l' adjudicataire sur la base d' un forfait de 50 € par jour et par objet.

4-3. Enlèvement des biens achetés

L' adjudicataire peut récupérer les lots qu' il a acquis, aux horaires d' ouverture de la salle des ventes, à la condition d' avoir réglé le prix et les frais. Dans l' hypothèse de paiement par chèque où virement, le retrait ne pourra avoir lieu qu' après encaissement du prix.

L' adjudicataire peut charger le Commissaire-priseur de l' expédition des objets. Dans ce cas :

- les frais d' expédition sont à la charge de l' adjudicataire
- l' emballage sera effectué par le Commissaire-priseur. Il sera facturé à ce titre une somme forfaitaire de 25 € TTC par objet. Toutefois, pour les objets nécessitant un emballage spécial, un devis sera soumis à l' adjudicataire. Enfin, le Commissaire-priseur se réserve le droit de refuser la prestation d' emballage si elle lui semble trop délicate compte tenu de la nature de l' objet.

Le client procède seul au choix du transporteur. Nous attirons votre attention sur le fait que certains envois, malgré les soins d' emballage que nous pouvons y apporter, présentent un risque sérieux de dégradations lors de l' acheminement. La responsabilité du Commissaire-Preneur en tant que dépositaire prend fin à l' enlèvement du ou des colis.

- l' adjudicataire, s' il souhaite qu' une assurance de la marchandise soit souscrite, doit en informer par écrit le Commissaire-priseur. Cette assurance lui sera facturée. A défaut, et sauf faute inexcusable du transporteur, l' adjudicataire est informé que l' indemnisation sera plafonnée dans les conditions fixées par le contrat type général issu du décret du 99-269 du 06 avril 1999 modifié par le décret n° 2000-1052, 22 oct. 2000, le décret n° 2001-1363 du 28 décembre 2001 et le décret n° 2007-1226 du 20 août 2007.¹

Article 5- Dispositions diverses

5-1. Renonciation temporaire à un droit

Le fait pour l' une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d' exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d' exercer ladite action.

5-2. Nullité – Divisibilité

Au cas où l' une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d' une disposition d' ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

5-3. Prescription

Par application de l' article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l' occasion des prisées et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l' adjudication ou de la prisée.

5-4. Loi applicable – Jurisdiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à la validité, l' interprétation ou l' exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

5-5. Election de domicile

Pour l' exécution du présent contrat et pour toute procédure éventuelle qui pourrait en être la suite ou la conséquence, les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Tout changement de domicile ne sera opposable qu' à compter de la réception de sa notification par LRAR par l' autre partie.

5-6. Droit d' accès et de rectification aux données nominatives

Toute personne s' étant fait enregistrer auprès de Vinestim, dispose d' un droit d' accès et de rectification aux données nominatives par application de la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978 modifiée.

Article 6- Lexique (décret n°81-255 du 03 mars 1981)

L' attribution : l' emploi du terme « attribué à » suivi d' un nom d' artiste garantit que l' œuvre ou l' objet a été exécuté pendant la période de production de l' artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l' auteur vraisemblable.

L' atelier : l' emploi des termes « atelier de » suivis d' un nom d' artiste garantit que l' œuvre a été exécutée dans l' atelier du maître cité ou sous sa direction.

La mention d' un atelier est obligatoirement suivie d' une indication d' époque dans le cas d' un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

La mention d' école : l' emploi des termes « école de » suivis d' un nom d' artiste entraîne la garantie que l' auteur de l' œuvre a été l' élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s' appliquer qu' à une œuvre exécutée du vivant de l' artiste ou dans un délai inférieur à 50 ans après sa mort.

Lorsqu' il se réfère à un lieu précis, l' emploi du terme « école de » garantit que l' œuvre a été exécutée pendant la durée d' existence du mouvement artistique désigné, dont l' époque doit être précisée, et par un artiste ayant participé à ce mouvement. Les expressions « dans le goût de », « style de », « manière de », « genre de », « d' après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d' identité d' artiste, de date de l' œuvre ou d' école.

¹ Article 21 al. 1 et 2 du contrat type général : « *Le transporteur est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie à la marchandise.*

Pour les envois inférieurs à trois tonnes, cette indemnité ne peut excéder 23 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur ».